



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14758

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 383 371 838

Siret : 383 371 838 00012

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0012937-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 000000124626648

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 000000124626648

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SARL ETABLISSEMENTS PELTIER

45 RUE DE SAINT HILAIRE
53420 CHAILLAND

Téléphone : 02 43 02 70 69

Portable :

Site Internet : www.peltier-sarl.fr

E-mail : peltier-sarl@orange.fr

Responsabilité légale :

MENARDAIS BRUNO CO-GÉRANT / LAMIRE SÉBASTIEN CO-GÉRANT

Fax : 02 43 02 65 59

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	15/06/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	15/06/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	15/06/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	17/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.